

ÉTUDES  
& ENQUÊTESPRÉSENTATION  
DE L'ENQUÊTE

Les données présentées dans cette publication sont issues de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants menée en partenariat avec l'Observatoire Régional des Études Supérieures de la Comue Lille Nord-de-France (ORES) qui a piloté l'étude académique et pris en charge l'intégralité de la collecte des données pour l'ensemble des établissements<sup>1</sup> concernés par l'enquête.

Les étudiants ont été interrogés entre le 1<sup>er</sup> février et le 23 avril 2019 via un questionnaire en ligne. Le champ de la population enquêtée a été réduit aux seuls étudiants âgés au plus de 30 ans et hors « formation continue, délocalisations, doctorants et diplômés de niveau équivalent ou supérieur de santé, en programme d'échange international ». Cela représente pour l'Université de Lille 46 575 étudiants. Au total, 16,5% des étudiants ont répondu à l'enquête et les données ont fait l'objet d'une pondération sur les variables âge/sexe, origine sociale, pays du baccalauréat ou titre équivalent/champ de formation/site géographique du lieu d'étude, diplôme/niveau.

Il est important de préciser que l'étude a été réalisée avant la crise sanitaire de la Covid-19 et qu'elle ne tient pas compte de ce contexte qui a impacté les conditions de vie et d'études des étudiants.

<sup>1</sup> Université du Littoral Côte d'Opale, Université d'Artois, Université Polytechnique Hauts-de-France, Université Catholique de Lille, Rectorat de l'académie de Lille (post-bac) et les écoles affiliées aux universités et membres de la conférence régionale des grandes écoles ou de la FUPL.

LES CONDITIONS  
FINANCIÈRES DES ÉTUDIANTS  
DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE  
EN 2018-2019

Cette étude consacrée aux aspects financiers de la vie des étudiants de l'Université de Lille permet d'appréhender les ressources financières dont ils disposent au cours de l'année universitaire et vient clôturer l'exploitation de l'enquête Conditions de Vie des Étudiants.

Une minorité d'entre eux déclare avoir exercé au moins une activité rémunérée depuis la rentrée universitaire. Cela concerne davantage les étudiants les plus âgés, ne bénéficiant pas d'une bourse sur critères sociaux, et en études au sein de formations dont l'emploi du temps et la charge de travail ne sont pas trop prenants.

Les ressources financières les plus courantes proviennent des aides familiales qui concernent la grande majorité des répondants et qui viennent très souvent compléter les aides institutionnelles dont la plus importante est la bourse sur critères sociaux qui est attribuée à un étudiant sur deux.

L'ensemble de ces aides ne permet cependant pas d'éviter les difficultés financières en cours d'année universitaire pour une minorité non négligeable des étudiants de l'Université de Lille. Ces difficultés touchent un peu plus les étudiants internationaux ainsi que les plus âgés, constat qui va dans le sens des résultats de l'étude sur la vulnérabilité des étudiants (cf. Études et Enquêtes n°29 - ODiF, février 2020).

# LES ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES DEPUIS LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

## L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE EN FONCTION DE VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Sexe	Femmes	34%
	Hommes	32%
Âge	Moins de 21 ans	22%
	21-22 ans	39%
	23 ans et plus	41%
Nationalité	Française	33%
	Étrangère avec bac ou équivalence en France	28%
	Étrangère avec bac ou équivalence à l'étranger	40%
Origine sociale <sup>1</sup>	Très favorisée	33%
	Favorisée	33%
	Défavorisée	36%
	Très défavorisée	33%
Bourse sur critères sociaux	Boursier	31%
	Non boursier	35%
Niveau d'études	Bac+1 ou infra	22%
	Bac+2	41%
	Bac+3	40%
	Bac+4	39%
	Bac+5 ou plus	26%
Type de diplôme	Licence (générale et professionnelle)	34%
	Master	40%
	École d'ingénieur	15%
	DEUST, DUT	27%
	PACES	8%
	DE de santé	34%
Domaine de formation	Autres <sup>2</sup>	39%
	Arts, Lettres, Langues	40%
	Droit, Économie, Gestion	35%
	Santé	26%
	Sciences Humaines et Sociales	36%
	Sciences, Technologies	28%
Mode de logement <sup>3</sup>	STAPS	43%
	Cohabitation	33%
	Décohabitation partielle	30%
	Décohabitation totale	37%
<b>Ensemble</b>		<b>33%</b>

Source : enquête CdVE 2019 - ODIF - Université de Lille

**Au moment de l'enquête, un tiers des étudiants a exercé au moins une activité rémunérée (hors stage) depuis la rentrée universitaire.**

Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes dans ce cas (34% contre 32%), mais de plus grandes différences s'observent avec l'évolution en âge : la proportion d'étudiants ayant exercé une activité rémunérée depuis la rentrée universitaire varie de 22% pour les moins de 21 ans à 41% pour les 23 ans et plus. On observe à peu près la même tendance en fonction du niveau d'études, variable fortement liée à l'âge, la part d'étudiants ayant eu une activité rémunérée passant de 22% à bac+1 à plus ou moins 40% entre bac+2 et bac+4 pour retomber à 26% à partir de bac+5.

Une autre variable semble jouer un rôle considérable sur l'activité rémunérée des étudiants, il s'agit du type de diplôme. En effet, les étudiants en PACES ou en école d'ingénieur ont des taux d'activité très fortement inférieurs à la moyenne (respectivement 8% et 15%), sans aucun doute du fait de leurs emplois du temps pédagogiques très chargés qui ne leur laissent que très peu de place pour des activités extra-universitaires. Ce constat est certainement une des explications au fait que les étudiants des domaines de formation de la Santé et de Sciences, Technologies sont également les seuls à avoir des taux d'activité inférieurs à la moyenne (26% et 28%).

Il semblerait que l'obtention de la bourse sur critères sociaux permette à une partie des bénéficiaires de se passer d'une activité rémunérée puisque les boursiers ont un taux d'activité de 4 points inférieur aux non boursiers. Les étudiants internationaux (étrangers ayant eu le bac ou son équivalent à l'étranger) sont en proportion sensiblement plus nombreux que les autres à avoir exercé une activité rémunérée (40%) et c'est également le cas des décohabitants totaux (37%). Par contre, paradoxalement, l'origine sociale ne paraît pas jouer un rôle déterminant dans le fait d'avoir exercé une activité rémunérée depuis la rentrée universitaire.

Toutes ces variables agissant de façon simultanée, une régression logistique (cf. page ci-contre) permet de les observer «toutes choses égales par ailleurs» et de mesurer l'importance de chacune, indépendamment des autres. L'odds ratio mesure la probabilité d'avoir exercé une activité rémunérée depuis la rentrée universitaire par rapport à la modalité de référence.

Ainsi, les femmes ont 1,1 fois plus de chances que les hommes d'avoir une activité rémunérée, toutes choses égales par ailleurs. Le modèle présenté permet de confirmer que l'âge et le niveau d'études jouent un rôle important : un étudiant de 23 ans et plus a 1,96 fois plus de chances qu'un de moins de 21 ans d'avoir une activité rémunérée, tandis que cette probabilité est 1,8 fois supérieure à bac+2 qu'à bac+1. De même, un non boursier a 1,23 fois plus de chances qu'un boursier d'avoir eu un travail rémunéré depuis la rentrée universitaire. En outre, le modèle confirme bien que la charge de travail universitaire pèse fortement sur les possibilités d'avoir un travail en parallèle aux études. Ainsi, les étudiants en école d'ingénieur et en PACES ont une probabilité très faible d'exercer un travail par rapport à un étudiant de 1<sup>ère</sup> année (0,3 et 0,4).

1 L'origine sociale est déterminée par la catégorie socioprofessionnelle des parents, indiquée par l'étudiant lors de son inscription à l'université. C'est la catégorie socioprofessionnelle du parent 1 qui est indiquée, et quand elle est absente, celle du parent 2. La catégorie «très favorisée» correspond aux chefs d'entreprise de 10 salariés et plus, aux professions libérales, aux cadres et professions intellectuelles supérieures et aux enseignants. La catégorie «favorisée» regroupe les professions intermédiaires et les retraités cadres et professions intermédiaires. La catégorie «défavorisée» est composée des agriculteurs exploitants, des artisans et commerçants et des employés. La catégorie «très défavorisée» correspond aux ouvriers, retraités employés et ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

2 DU, certificats de santé, formations du DEFI et capacité en droit.

3 La décohabitation, qui est le fait de ne plus vivre exclusivement chez les parents, peut être partielle, si l'étudiant retourne au domicile parental au moins une fois par mois, ou totale si la fréquence des retours est moindre.

# RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LA PROBABILITÉ POUR UN ÉTUDIANT D'AVOIR EXERCÉ UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DEPUIS LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Variables	Modalités	Exp(B) odds ratio	Signif.
Sexe	Réf. : homme		
	Femme	1,099	+++
Âge	Réf. : moins de 21 ans		
	21-22 ans	1,706	+++
	23 ans et plus	1,962	+++
Nationalité	Réf. : française		
	Étrangère avec bac ou équivalent en France	0,840	+++
	Étrangère avec bac ou équivalent à l'étranger	1,173	+++
Niveau d'études	Réf. : bac+1		
	Bac+2	1,811	+++
	Bac+3	1,521	+++
	Bac+4	1,649	+++
	Bac+5	1,607	+++
	Bac+6	0,952	ns
Type de diplôme	Réf. : licence		
	Master	0,821	++
	École d'ingénieur	0,302	+++
	DEUST, DUT	1,010	ns
	PACES	0,383	+++
	DE de santé	0,897	ns
	DU	1,653	+++
	Certificat de santé (orthophonie, orthoptie)	0,779	+++
	Autres <sup>1</sup>	3,751	+++
Domaine de formation	Réf. : Arts, Lettres, Langues		
	Droit, Économie, Gestion	0,754	+++
	Santé	0,605	+++
	Sciences Humaines et Sociales	0,797	+++
	Sciences, Technologies	0,597	+++
	STAPS	1,289	+++
Origine sociale <sup>2</sup>	Réf. : très défavorisée		
	Défavorisée	1,172	+++
	Favorisée	0,996	ns
	Très favorisée	0,987	ns
	Non renseignée	0,632	+++
Bourse sur critères sociaux	Réf. : boursier		
	Non boursier	1,229	+++
Mode de logement	Réf. : cohabitant		
	Décohabitant partiel	0,802	+++
	Décohabitant total	0,953	ns

Source : enquête CdVE 2019 - ODIF - Université de Lille

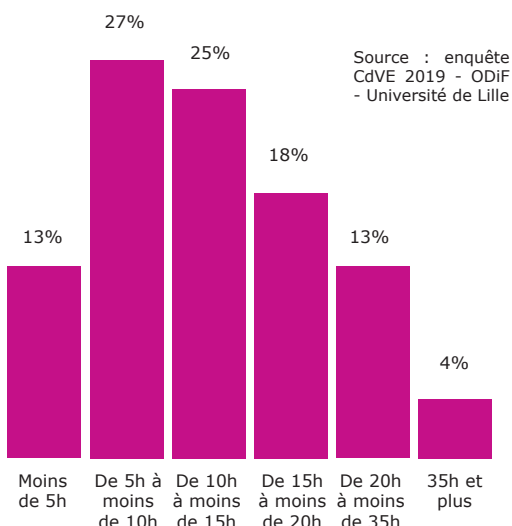
+++ : significatif au seuil de 1%, ++ : significatif au seuil de 5%, + : significatif au seuil de 10%, ns : non significatif (Pr>Khi 2).

Exp(B)/odds ratio : définit le rapport de cotes (chances) ou risque rapproché d'avoir exercé une activité rémunérée que de ne pas en avoir exercé et il indique l'effet multiplicateur de ce risque par rapport à la situation de référence. Par exemple, dans le modèle ci-dessus, un étudiant âgé de 23 ans et plus à 1,962 plus de chance d'avoir exercé une activité rémunérée qu'un étudiant âgé de moins de 21 ans, toutes choses égales par ailleurs.

<sup>1</sup> Formations du DEFI et capacité en droit.

<sup>2</sup> L'origine sociale est déterminée par la catégorie socioprofessionnelle des parents, indiquée par l'étudiant lors de son inscription à l'université. C'est la catégorie socioprofessionnelle du parent 1 qui est indiquée, et quand elle est absente, celle du parent 2. La catégorie «très favorisée» correspond aux chefs d'entreprise de 10 salariés et plus, aux professions libérales, aux cadres et professions intellectuelles supérieures et aux enseignants. La catégorie «favorisée» regroupe les professions intermédiaires et les retraités cadres et professions intermédiaires. La catégorie «défavorisée» est composée des agriculteurs exploitants, des artisans et commerçants et des employés. La catégorie «très défavorisée» correspond aux ouvriers, retraités employés et ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

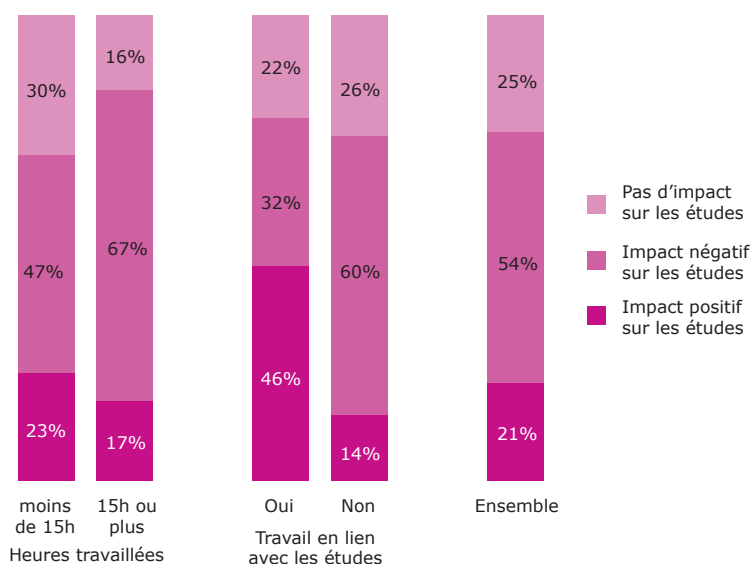
## LE VOLUME Horaire MOYEN HEBDOMADAIRE DE L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE



Pour 58% des étudiants ayant eu une activité rémunérée, celle-ci a été exercée plusieurs mois de suite (ce qui représente 17% de la population totale étudiée, données non représentées).

La majorité des étudiants en emploi parallèlement aux études exerce une activité rémunérée comprise en moyenne entre 5 heures et moins de 15 heures par semaine (52%). La plupart des études sur ces questions ont montré que 15 heures d'activité professionnelle par semaine est le seuil à partir duquel le travail devient fortement concurrent des études, 35% des répondants sont dans ce cas, mais cette proportion est plus importante parmi les étudiants à bac+1 (42%) mais surtout à bac+6 (67%) qui ont une activité professionnelle bien plus souvent en rapport avec leurs études que les autres étudiants (données non représentées).

## L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE SUR LES ÉTUDES

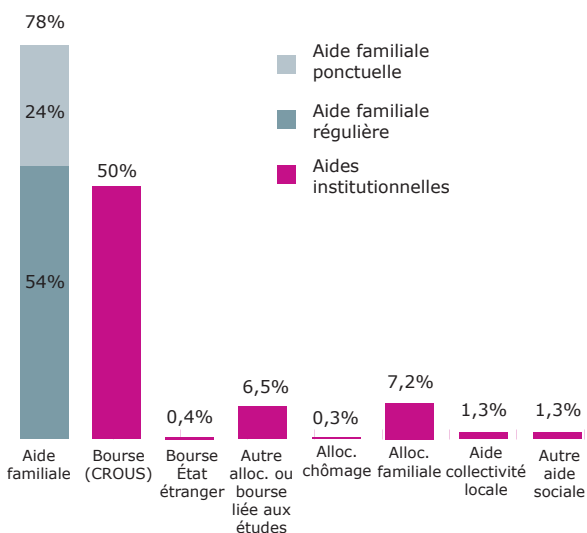


Globalement, une petite majorité d'étudiants (54%) estime que l'activité rémunérée a un impact négatif sur leurs études, mais le volume horaire de cette activité ainsi que le lien avec le contenu des études jouent un rôle déterminant dans le ressenti des étudiants sur cette question. En effet, 67% des étudiants travaillant 15 heures par semaine ou plus estiment que leur emploi a un impact négatif sur leurs études, contre 47% pour ceux qui travaillent moins de 15 heures, et de la même manière, ils sont 60% à avoir ce même sentiment lorsque que l'emploi n'a pas de rapport avec les études. Mais il est intéressant de noter qu'ils sont encore 32% dans ce cas lorsque il y a un lien entre l'emploi et le contenu des études.

Source : enquête CdVE 2019 - ODIF - Université de Lille

## LES AIDES FINANCIÈRES

### LES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES PERÇUES PAR LES ÉTUDIANTS



L'aide familiale, régulière ou ponctuelle, est la principale aide financière reçue par les étudiants (78% en bénéficiant) avant la bourse sur critères sociaux (50%) qui est de loin l'aide institutionnelle la plus importante, les autres types d'aides étant bien plus marginales.

Bourses du CROUS et aides familiales se complètent parfois. En effet, 68% des boursiers sont également aidés financièrement par leur famille dont 39% de manière régulière (contre 88% parmi les non boursiers dont 70% régulièrement, données non représentées). Globalement, la bourse ne permet donc pas de s'affranchir totalement de l'aide familiale, qui reste donc indispensable à la poursuite des études supérieures, mais son obtention a un impact non négligeable sur la régularité de cette aide.

À noter que 4% des répondants ne reçoivent aucune aide, ni familiale ni institutionnelle.

Source : enquête CdVE 2019 - ODIF - Université de Lille

## QUI PERÇOIT CES AIDES FINANCIÈRES ?

		Aide familiale	dont régulière	Aides institutionnelles <sup>1</sup>
Sexe	Femmes	78%	55%	60%
	Hommes	78%	54%	53%
Âge	Moins de 21 ans	84%	61%	60%
	21-22 ans	78%	53%	59%
	23 ans et plus	71%	49%	53%
Nationalité	Française	80%	57%	60%
	Étrangère avec bac ou équivalence en France	61%	45%	60%
	Étrangère avec bac ou équivalence à l'étranger	63%	35%	29%
Origine sociale <sup>2</sup>	Très favorisée	90%	72%	37%
	Favorisée	83%	57%	60%
	Défavorisée	75%	49%	70%
	Très défavorisée	64%	37%	78%
Niveau d'études	Bac+1 ou infra	80%	55%	60%
	Bac+2	79%	54%	58%
	Bac+3	77%	53%	57%
	Bac+4	77%	54%	54%
	Bac+5 ou plus	77%	58%	51%
Type de diplôme	Licence (générale et pro.)	77%	51%	60%
	Master	73%	49%	57%
	École d'ingénieur	93%	78%	56%
	DEUST, DUT	79%	57%	64%
	PACES	85%	68%	54%
	DE de santé	90%	73%	41%
	Autres <sup>3</sup>	85%	67%	47%
Domaine de formation	Arts, Lettres, Langues	70%	43%	67%
	Droit, Économie, Gestion	77%	54%	56%
	Santé	86%	68%	49%
	Sciences Humaines et Sociales	77%	50%	65%
	Sciences, Technologies	79%	55%	54%
	STAPS	79%	56%	57%
Mode de logement <sup>4</sup>	Cohabitation	76%	48%	57%
	Décohabitation partielle	86%	65%	60%
	Décohabitation totale	70%	48%	54%
<b>Ensemble</b>		<b>78%</b>	<b>54%</b>	<b>57%</b>

Source : enquête CdVE 2019 - ODIF - Université de Lille

1 Les aides institutionnelles sont très majoritairement constituées par les bourses sur critères sociaux du CROUS (cf. page précédente).

2 L'origine sociale est déterminée par la catégorie socioprofessionnelle des parents, indiquée par l'étudiant lors de son inscription à l'université. C'est la catégorie socioprofessionnelle du parent 1 qui est indiquée, et quand elle est absente, celle du parent 2. La catégorie «très favorisée» correspond aux chefs d'entreprise de 10 salariés et plus, aux professions libérales, aux cadres et professions intellectuelles supérieures et aux enseignants. La catégorie «favorisée» regroupe les professions intermédiaires et les retraités cadres et professions intermédiaires. La catégorie «défavorisée» est composée des agriculteurs exploitants, des artisans et commerçants et des employés. La catégorie «très défavorisée» correspond aux ouvriers, retraités employés et ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

3 DU, certificats de santé, formations du DEFI et capacité en droit.

4 La décohabitation, qui est le fait de ne plus vivre exclusivement chez les parents, peut être partielle, si l'étudiant retourne au domicile parental au moins une fois par mois, ou totale si la fréquence des retours est moindre.

L'aide financière familiale est plus fréquente que la moyenne chez les plus jeunes (84% pour les moins de 21 ans) et diminue avec l'âge (71% pour les 23 ans et plus), en partie du fait de l'émancipation progressive des étudiants vis-à-vis des parents. Le lien entre l'âge et le niveau d'études explique que l'on observe une légère baisse de la fréquence de l'aide familiale au fur et à mesure de la progression dans les niveaux de formation (de 80% à bac+1 à 77% à partir de bac+3). En toute logique, on constate également que cette aide est plus fréquente au fur et à mesure de la montée dans la hiérarchie sociale (64% parmi les plus défavorisés et 90% pour les plus favorisés), ce qui explique en grande partie la plus forte proportion d'étudiants recevant une aide familiale dans le domaine de formation de la Santé (86%), où les étudiants sont en moyenne plus favorisés socialement que ceux d'Arts, Lettres, Langues où à l'opposé ils ne sont que 70% à être aidés financièrement par leur famille. En ce qui concerne les types de diplôme, l'âge et l'origine sociale jouent de manière concomitante sur la part d'étudiants recevant cette aide. Ainsi les étudiants de master globalement plus âgés que la moyenne ne sont que 73% à percevoir une aide familiale, tandis qu'en école d'ingénieur, DE de santé ou PACES, cette part atteint respectivement 93%, 90% et 85% (malgré l'âge plus élevé pour les deux premiers types de diplôme) car ce sont des formations dont les étudiants sont plus souvent issus de milieux très favorisés ou favorisés. Pour la même raison les étudiants français bénéficient plus souvent d'une aide de leur famille que leurs homologues étrangers (80% contre 61% et 63%), globalement issus de milieux moins favorisés.

Les aides institutionnelles viennent parfois compenser les différences observées sur les aides familiales. La principale de ces aides est la bourse du CROUS sur critères sociaux, les autres aides étant bien plus marginales (cf. 3<sup>e</sup> graphique, page 4), dont la répartition est détaillée page suivante.

		Boursier (CROUS)
Sexe	Femmes	53%
	Hommes	45%
Âge	Moins de 21 ans	54%
	21-22 ans	52%
	23 ans et plus	43%
Nationalité	Française	54%
	Étrangère avec bac ou équivalence en France	43%
	Étrangère avec bac ou équivalence à l'étranger	7%
Origine sociale <sup>1</sup>	Très favorisée	26%
	Favorisée	53%
	Défavorisée	64%
	Très défavorisée	74%
Niveau d'études	Bac+1 ou infra	53%
	Bac+2	51%
	Bac+3	49%
	Bac+4	46%
	Bac+5 ou plus	42%
Type de diplôme	Licence (générale et pro.)	54%
	Master	48%
	École d'ingénieur	34%
	DEUST, DUT	54%
	PACES	47%
	DE de santé	35%
	Autres <sup>2</sup>	31%
Domaine de formation	Arts, Lettres, Langues	62%
	Droit, Économie, Gestion	47%
	Santé	42%
	Sciences Humaines et Sociales	58%
	Sciences, Technologies	44%
	STAPS	52%
Mode de logement <sup>3</sup>	Cohabitation	55%
	Décohabitation partielle	53%
	Décohabitation totale	40%
<b>Ensemble</b>		<b>50%</b>

Source : enquête CdVE 2019 - ODIF - Université de Lille

Les étudiants en situation de décohabitation totale ont un taux de boursier nettement inférieur à la moyenne (40%) du fait qu'ils sont relativement plus âgés que les autres étudiants et qu'ils concentrent la majeure partie des étudiants étrangers ayant eu le baccalauréat (ou équivalent) à l'étranger, deux sous-populations nettement moins bénéficiaires des bourses du CROUS (cf. ci-dessus).

Près d'une bourse sur deux relève des échelons 0 bis (35%) ou 1 (13%), tandis que l'échelon 7 regroupe 6% des boursiers (données non représentées), les principales différences se faisant évidemment au niveau de l'origine sociale, les moins favorisés relevant plus souvent des échelons les plus élevés (18% à l'échelon 7 contre 3% pour les plus favorisés).

Parmi les non boursiers, 2% ont bénéficié d'une exonération des droits d'inscription (données non représentées), qui rappelons-le est automatique pour les boursiers.

Les femmes sont en proportion un peu plus nombreuses que les hommes à percevoir une bourse sur critères sociaux (+8 points). Cela est en grande partie dû à la plus forte proportion d'étudiants de nationalité étrangère parmi les hommes que parmi les femmes, en particulier les étrangers avec bac ou équivalence à l'étranger qui sont très peu nombreux à percevoir une bourse du CROUS (7% contre 54% pour les Français et 43% pour les étrangers ayant obtenu le baccalauréat en France).

Le taux de boursiers des répondants diminue avec l'âge passant de 54% pour les moins de 21 ans à 43% pour les 23 ans et plus, ce qui explique qu'ils soient obligés de compenser par une activité rémunérée plus importante (cf. page 3). Force est de constater que cette population plus âgée est également celle qui a la plus grande probabilité d'être en situation de vulnérabilité<sup>4</sup>. Compte tenu du lien étroit entre l'âge et le niveau d'études, on observe la même tendance lorsque l'on grimpe dans la hiérarchie des niveaux (53% de boursiers à bac+1 contre 42% à bac+5 ou plus).

Les critères d'attribution des bourses sur critères sociaux, qui ont pour but de réduire les inégalités sociales, afin de faciliter la réussite universitaire des moins favorisés, semblent atteindre leurs objectifs puisque le taux de boursiers est de 74% pour les étudiants les plus défavorisés contre 26% pour les plus favorisés.

Parmi les différents types de diplômes, c'est en DEUST, DUT, formations de niveau bac+1 et bac+2, donc avec des étudiants plus jeunes, que le taux de boursiers est le plus élevé (54%), tandis qu'il est au plus bas en école d'ingénieur (34%) ou au sein des DE de santé (35%), formations de niveau plus élevé. Le cas particulier de PACES (taux de boursiers de 47% inférieur à la moyenne pour une formation de niveau bac+1), s'explique par l'origine sociale de ces étudiants qui est globalement plus favorisée donc moins susceptible de donner droit à la bourse du CROUS.

La structure selon l'origine sociale des différents domaines de formation explique également les différences observées en leur sein pour les taux de boursiers. En effet, c'est en Arts, Lettres, Langues, domaine avec la plus forte proportion d'étudiants à l'origine sociale la moins favorisée, que ce taux est le plus élevé (62%), alors qu'il n'est que de 42% en Santé pour la raison inverse.

1 L'origine sociale est déterminée par la catégorie socioprofessionnelle des parents, indiquée par l'étudiant lors de son inscription à l'université. C'est la catégorie socioprofessionnelle du parent 1 qui est indiquée, et quand elle est absente, celle du parent 2. La catégorie «très favorisée» correspond aux chefs d'entreprise de 10 salariés et plus, aux professions libérales, aux cadres et professions intellectuelles supérieures et aux enseignants. La catégorie «favorisée» regroupe les professions intermédiaires et les retraités cadres et professions intermédiaires. La catégorie «défavorisée» est composée des agriculteurs exploitants, des artisans et commerçants et des employés. La catégorie «très défavorisée» correspond aux ouvriers, retraités employés et ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

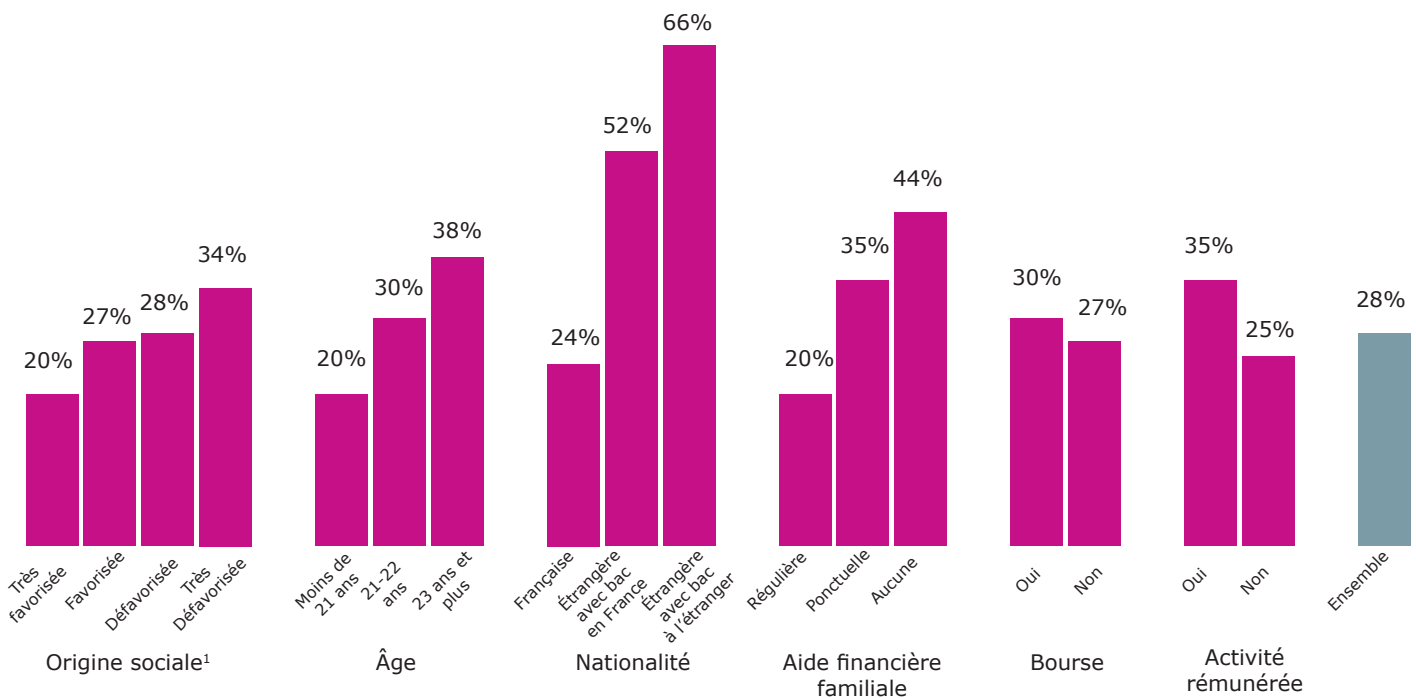
2 DU, certificats de santé, formations du DEFI et capacité en droit.

3 La décohabitation, qui est le fait de ne plus vivre exclusivement chez les parents, peut être partielle, si l'étudiant retourne au domicile parental au moins une fois par mois, ou totale si la fréquence des retours est moindre.

4 cf. Études et enquêtes n°29 : la mesure de la vulnérabilité étudiante - ODIF, février 2020.

# LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

## L'IMPOSSIBILITÉ DE FAIRE FACE AUX BESOINS À CAUSE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES EN FONCTION DE CRITÈRES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES



Source : enquête CdVE 2019 - ODIF - Université de Lille

Depuis la rentrée universitaire 2018, 28% des étudiants ont rencontré des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à leurs besoins (alimentation, loyer, factures...). Parmi eux, 62% ont été aidés financièrement par des proches et/ou 33% ont été aidés en nature, mais 20% n'ont reçu aucune aide de la part de leur entourage (données non représentées).

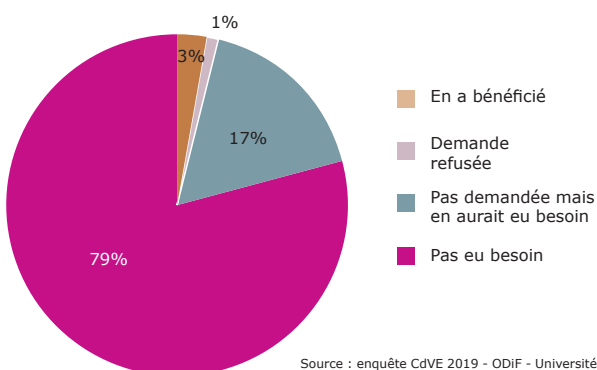
Une fois de plus les étudiants aux origines sociales les plus modestes restent les plus fragiles financièrement malgré les aides perçues, en particulier la bourse qui joue quand même son rôle (cf. page 6). En effet, 34% d'entre eux ont à un moment été dans l'incapacité de faire face à certains besoins, mais il est important de noter que les plus favorisés socialement étaient tout de même 20% dans ce cas. Les étudiants les plus âgés (38% en difficulté parmi les 23 ans et plus) ainsi que les étrangers ayant eu leur baccalauréat à l'étranger (66%) sont financièrement les plus fragiles, ce qui va dans le sens de l'étude sur la vulnérabilité étudiante<sup>4</sup>.

L'aide financière familiale permet fortement de limiter les risques de rencontrer de telles difficultés. Ainsi, 20% des étudiants aidés de manière régulière n'ont pas réussi à faire face à tous leurs besoins, mais cette proportion atteint 44% pour ceux qui ne reçoivent aucune aide financière de la part de leur famille.

Les étudiants ayant eu une activité rémunérée depuis la rentrée ont plus souvent eu à faire face à des difficultés financières importantes (35% contre 28% en moyenne) ce qui explique qu'ils aient très majoritairement déclaré que cette activité leur était indispensable pour vivre (60%, donnée non représentée).

Globalement, 30% des boursiers ont rencontré des difficultés financières auxquelles ils n'ont pas pu faire face, mais cette proportion augmente en même temps que l'échelon de la bourse, passant de 23% à l'échelon 0 bis à 31% à l'échelon 3 et 41% à l'échelon 7 (données non représentées).

## L'AIDE SOCIALE D'URGENCE



Source : enquête CdVE 2019 - ODIF - Université de Lille

Depuis la rentrée universitaire 2018, 3% des étudiants de l'Université de Lille ont eu recours à l'aide sociale d'urgence qui est une aide financière ou en nature proposée par des administrations ou des associations afin de répondre ponctuellement à un besoin urgent (factures, nourriture). Les étudiants ayant sollicité cette aide (qu'elle ait été accordée ou pas), se sont très majoritairement adressés au CROUS (69%) mais également à l'Université de Lille (11%), à une association (10%) ou encore à une collectivité territoriale (5%). Il est intéressant de souligner que 57% des bénéficiaires de cette aide sont également boursiers sur critères sociaux, et ce à tous les échelons de la bourse (15% sont à l'échelon 0 et 23% à l'échelon 7). À noter que près d'un bénéficiaire sur deux reçoit également une aide de la part de la famille de manière régulière (22%) ou ponctuelle (28%).

## Pour en savoir plus

Les conditions de vie des étudiants de l'Université de Lille - Chiffres clés (ODiF)

La mesure de la vulnérabilité étudiante - Étudiants de l'Université de Lille en 2018-2019, Études & Enquêtes n°29 (ODiF)

Les équipements informatiques et pratiques numériques - Étudiants de l'Université de Lille en 2018-2019, Études & Enquêtes n°30 (ODiF)

Focus sur les étudiants salariés et leurs résultats à l'année, ODiF info n°10

Vulnérabilité étudiante et résultat aux examens au terme de l'année universitaire, Études & Enquêtes n°33 (ODiF)

Les conditions de logement des étudiants de l'Université de Lille en 2018-2019, Rapport et Études & Enquêtes n°34 (ODiF)

Les transports et déplacements des étudiants de l'Université de Lille en 2018-2019, Rapport et Études & Enquêtes n°35 (ODiF)

Enquête sur les conditions de vie des étudiant.e.s de l'Académie de Lille en 2018-2019  
Premiers résultats, Novembre 2019 (ORES)

## ÉTUDES & ENQUÊTES UNIVERSITÉ DE LILLE

OBSERVATOIRE DE LA DIRECTION DES  
FORMATIONS (ODiF)

### DIRECTION :

Martine Cassette, directrice  
Stéphane Bertolino, directeur adjoint

### CONCEPTION - RÉALISATION :

Jean-Philippe Quaglio avec la collaboration de Nathalie Jacob

### CONCEPTION GRAPHIQUE :

Service Communication de l'Université de Lille

### IMPRESSION :

Imprimerie Université de Lille

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://odif.univ-lille.fr>

### GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

**CdVE** : Conditions de Vie des Étudiants

**CROUS** : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

**DE** : Diplôme d'État

**DEFI** : Département de l'Enseignement du Français à l'International

**DEUST** : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques

**DU** : Diplôme Universitaire

**DUT** : Diplôme Universitaire de Technologie

**FUPL** : Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille

**ODiF** : Observatoire de la Direction des Formations

**ORES** : Observatoire Régional des Études Supérieures

**PACES** : Première Année Commune aux Études de Santé

**STAPS** : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives